

**Conseil Communautaire**  
**Séance du 19 Octobre 2023**

**Délibération N° 2023 10 083 : Mobilité / Elaboration d'un SDIRVE – demandes de subventions**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 Octobre à 18 heures trente  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la salle de réunion, 1 place Clémenceau | Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 12/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	28	Pouvoirs	5	Votants	33
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

**Etaient présents :**

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIÉ ; M. Francis BOUSSION ; M. Alain CHEVALLIER ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIÉRE ; M. Pascal DUPUIS ; Mme Laure DUTERTRE ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; M. Gérard RICHARD ; M. Joël TABAREAU ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Agnès VERDIER ; M. Philippe WEHRLÉ.

**Absents/Excusés ayant donné procuration :**

Absents/excusés	Pouvoir à
Sylvie CHARTIER	Jérôme LEONARD
Philippe TOURNADRE	François OLIVIER
Sabrina DUCHESNE	Hervé RONCIERE
Marie-France REYMOND	Michel DUTHEIL
Jean-Michel CHIQUET	Fabienne PINÇON
Claire COULONNIER	Excusée
Sabrina RAPPART	Absente
Diégo BORDIER	Excusé
Monique TROTIN	Excusée
Michelle BOUSSARD	Excusée
Bruno BOULAY	Excusé

Secrétaire de séance :

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 20/10/2023

Monsieur le Président expose :

Dans le contexte de la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM), la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé (CCLLB), en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale par ailleurs compétente en matière d'IRVE, souhaite se doter d'une stratégie de déploiement des installations de recharges afin de promouvoir et d'accompagner le développement de la mobilité décarbonée.

Cette démarche s'inscrit dans les objectifs du PCAET de la Vallée du Loir, approuvé en décembre 2020, ainsi qu'en complémentarité du Plan de mobilité simplifié actuellement en cours d'élaboration.

Le diagnostic établi dans le cadre du plan de mobilité fait ressortir une forte dépendance à la voiture sur le territoire, à l'instar des autres territoires ruraux. 87.1% des ménages possèdent au moins un véhicule et 82% des actifs utilisent une voiture pour leurs trajets domicile-travail.

Si des solutions alternatives peuvent être envisagées (mobilités douces, TAD, transports collectifs...) l'usage de la voiture reste incontournable pour beaucoup de trajets.

Parallèlement la vente de véhicules électriques est en forte augmentation au niveau national ces dernières années (11% des ventes en 2020).

L'électrification rapide du parc de véhicules pose ainsi la question d'une offre de recharge adéquate, pour laquelle les collectivités et établissements publics ont un rôle majeur à jouer.

L'objectif du SDIRVE est donc d'identifier les besoins sur le territoire de la CCLLB et de définir un programme de déploiement en adéquation avec ces besoins, mais aussi de promouvoir la mobilité électrique et de réduire le recours aux énergies fossiles.

Le déploiement de 6 premières bornes est d'ores et déjà programmé et sera réalisé d'ici la fin 2023.

A la suite de la consultation menée pour choisir un prestataire en vue d'accompagner la CCLLB dans l'élaboration de ce schéma, le marché a été attribué à ARTELIA pour un montant de 16 375 € HT / 19 650 € TTC

La réalisation de ce schéma peut faire l'objet d'un concours financier de la Banque des territoires et du Département de la Sarthe.

Il est donc proposé de solliciter des subventions auprès de ces 2 partenaires selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	coût en € HT	Recettes	coût en € HT	Taux
Elaboration SDIRVE	16 375,00	Banque des territoires	8 187,50	50%
		Département de la Sarthe	4 912,50	30%
		CCLLB	3 275,00	20%
<b>TOTAL</b>	<b>16 375,00</b>		<b>16 375,00</b>	

***Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,***

- 1- Décide de solliciter le concours financier de la Banque des territoires et du Département de la Sarthe pour l'élaboration du SDIRVE ;
- 2- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-Président ayant délégation à déposer les dossiers de subvention afférents ;
- 3- Atteste que ce projet fait l'objet d'une inscription au budget 2023 au titre des investissements à réaliser ;
- 4- Atteste de la compétence de la communauté de communes à réaliser ce programme.

**Adopté à l'unanimité**

**Le Président  
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance  
Philippe WEHRLÉ**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200070373-20231019-23\_cc11b\_0180-DE  
en date du 26/10/2023 ; REFERENCE ACTE : 23\_cc11b\_0180